

VILLE DE RONCQ

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

- NOTE DE PRESENTATION -

Destinataire : M. Patrick BOSSUT

Le Budget supplémentaire que nous vous présentons ce soir fait suite au vote du budget primitif 2017 voté en février dernier.

Ce budget supplémentaire vise principalement :

- A reprendre les crédits d'investissement en dépenses et en recettes **engagés** au 31/12/2016 (appelés plus communément Restes à Réaliser ou reports)
- A affecter les excédents de fonctionnement capitalisés de l'exercice 2016
- Enfin, à procéder éventuellement à des ajustements de crédits, tant en recettes qu'en dépenses, en sections de Fonctionnement et d'Investissement.

De manière globale, celui-ci s'équilibre à hauteur de **1 061 783,63 €** réparti comme suit :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci est équilibrée à hauteur de **262 000 €**

a) Recettes

Elles concernent quelques ajustements :

- Les impôts et taxes : + **6 100 €** (+ 9 500 € d'attribution de compensation communautaire et - 3 400 € en matière de dotation de solidarité communautaire)
- Les dotations et subventions diverses soit : - **44 100 €** réparties de la manière suivante :
 - 1) Dotation forfaitaire : - 70 K€, ce qui porte la perte totale pour l'année 2065 à **324 K€**
 - 2) Dotation Nationale de Péréquation : + 12,8 K€
 - 3) Ajustements des dotations de compensation de l'Etat : + 13,1 K€
- Autres produits de gestion courante : + **100 K€** - ce montant correspond à la consolidation des comptes 2016 liée à la mutualisation de la restauration avec la Ville de Tourcoing

Cette consolidation fait l'objet d'une délibération spécifique au même conseil du mois de mai.

Le choix a également été fait d'abonder les recettes qui viennent d'être détaillées par une enveloppe complémentaire provenant en partie des excédents de fonctionnement capitalisés de

l'année 2016 pour un montant de **200 K€** permettant ainsi de couvrir les dépenses qui vont vous être maintenant présentées.

a) Dépenses

- Les crédits supplémentaires sont répartis comme suit
 - 1) chapitre 011 : + **38,1 K €** (ajustements à la marge non budgétés au moment du BP 2017, il s'agit plutôt de régularisation)
 - 2) chapitre 012 : - **33 K €** (ajustements de certains comptes budgétaires liés à la gestion des effectifs)
 - 3) chapitre 014 : + **88,5 K00 €** (prélèvement au titre de la loi SRU sur le quota de logements sociaux non atteint par la ville au 01/01/2016 – il manque 383 logements pour atteindre le quota de 25 %)
 - 4) chapitre 65 : + **198,4 K€** [(dont 2400 € contribution à l'USAN, forfait communal écoles privées (- 40 K€), solde participation ville à la SCIC KALEIDE (+ 230 K€), et subvention allouée à l'association GONE (+ 6 K€)]
 - 5) chapitre 022 : - **30 K€** (enveloppe Dépenses Imprévues ajoutée à la baisse)

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Celle-ci s'équilibre à hauteur de **799 783,63 €**

a) Dépenses

Le budget primitif 2017 avait prévu des crédits totaux pour les dépenses d'équipement pour un montant de **4 448 500 €**. Des ajustements ont été opérés pour le vote de ce budget supplémentaire dont :

- Chapitre 20 : - **18 K€** (ajustement des crédits alloués diverses études relatives à des marchés de travaux)
- Chapitre 204 : + **2 K€** (ajustement subvention d'équipement mutualisation restauration tripartite)
- Chapitre 21 : - **190 K€** (dont immobilisations corporelles) Ajustements divers : travaux équipements sportifs décalés janvier 2018, contrôle accès écoles Jaurès/Curie (intrusions), remplacement chaudière salle Catry, enveloppe complémentaire pour la vidéo-protection, ajustement enveloppe dédiée à l'Etang du Bois- Laurent mise en place d'une borne EDF au centre ville : rechargement rapide pour véhicule électrique électrique et utilisation pour les commerçants les jours de marché, achat matériels de restauration pour les satellites
- Chapitre 23 : + **283 K€** (ajustement de l'enveloppe de travaux pour la restructuration de l'Ecole KERGOMARD, concours projet « pôle numérique », provision pour avances aux entreprise)

- Chapitre 020 : +/- **7 K€** (ajustement de crédits)
- Chapitre 041 (opérations d'ordre –opérations patrimoniales) : + **40 K€**
- Reprise des RAR : +/- **675 K€**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ELEVE DONC EN DEPENSES A +/- 800 K€

b) Recettes

Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement de 2016 s'élève à **2 252 410,72 €**.

Comme nous l'avons vu précédemment, nous avons conservé une partie de cet excédent soit **200 K€** en recettes de fonctionnement.

Le solde affecté en recettes d'investissement s'élève donc à **2 052 410,72 €** permettant de fait de **supprimer** l'emprunt d'équilibre de **3 M€** inscrit lors du vote du BP 2017.

A cette recette, il convient de rajouter :

- Les RAR de l'année N-1 pour un montant de **725 K€** (dont 129 K€ de subvention et 596 K€ de cession notamment 124 rue de Lille et le Dojo/poste)
- Des subventions supplémentaires : + **21 K€** - Fonds de concours de la MEL (BMX) et subvention parlementaire (mise en place RFID pour la bibliothèque)
- Ecritures d'ordre (041) : + **40 K€**
- Reprise de l'excédent de financement de l'année N-1 soit +/- **961 K€**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ELEVE DONC EN RECETTES A +/- 800 K€

Permettant ainsi de financer nos prochains investissements avec un recours à l'emprunt le plus modéré possible.

Le débat est ouvert afin de répondre aux questions.

Fait le 12 mai 2017